



*Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris*

À l'attention de :
Mme LENOIR-SALFATI,
Adjointe du sous directeur RHS
Mr VAYNE,
Chargé de mission Veille Sociale

Paris, le 15 janvier 2012

Objet : Structuration de l'activité des psychologues à l'hôpital

Madame, Monsieur,

En tant qu'association de Psychologues Cliniciens Hospitaliers, et suite à notre courrier du 6 octobre dernier, nous souhaitons vous faire part de nos propositions concernant la structuration de l'activité des psychologues à l'hôpital.

Nos adhérents sont essentiellement des psychologues des hôpitaux de l'AP-HP mais aussi des psychologues travaillant dans d'autres structures de la Fonction Publique Hospitalière.

Notre réflexion est issue d'une expérience de 20 années concernant la place de la psychologie à l'hôpital en relation avec des psychologues hospitaliers et les problématiques de ces établissements.

Ainsi, au regard des groupes de travail qui se déroulent au sujet de l'organisation de notre activité, le projet qui nous paraît être le plus pertinent et le plus acceptable est celui qui favoriserait **le développement des Collèges de psychologues**.

Nous proposons donc :

- Le renforcement de la représentativité des Collèges de psychologues à l'hôpital.

Cela passe par la **création de Collèges dans les hôpitaux qui n'en ont pas encore** et par la **participation de chaque psychologue au Collège** de son établissement. Cette participation doit être inscrite sur les fiches de poste et faire partie intégrante des missions des psychologues. Ces Collèges fonctionnent selon un protocole signé avec la direction de chaque hôpital, ce qui assure son fonctionnement et sa reconnaissance.

- Chaque Collège est représenté par un ou plusieurs coordonnateurs.

Ce coordonnateur, assisté d'un ou plusieurs coordonnateurs adjoints, est désigné par vote de ses pairs et peut être proposé à la nomination par le DRH.

À ce titre, **il est l'interlocuteur privilégié du DRH** et des autres instances de l'hôpital.

Il n'est aucunement le supérieur hiérarchique de ses collègues.

La durée de cette coordination est de deux années renouvelable une fois.

Le coordonnateur et son adjoint conservent leur activité clinique dans l'établissement.



*Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris*

- Les activités du Collège

De par sa connaissance du terrain, le Collège est un interlocuteur privilégié pour les questions concernant les psychologues.

Il participe à différents groupes de travail institutionnels ou spécifiques (CLUD, CLAN, CLIN, Accréditation, etc) ou aux formations internes.

Il évalue et soutient les besoins en psychologues sur l'établissement.

Il participe à la rédaction des fiches de poste des psychologues en accord avec le projet thérapeutique du service et le statut particulier de psychologue hospitalier.

Il recense les besoins en formation des psychologues. Il peut aussi, le cas échéant, gérer un budget de documentation professionnelle, voir même un budget de formation des psychologues.

Il centralise et gère les demandes de stages sur l'établissement.

De par ses réunions régulières, il permet des échanges entre les psychologues de l'établissement, tant sur le - champ de la clinique qu'au niveau institutionnel.

Le collège rédige annuellement un rapport des activités du collège.

- L'évaluation

Nous proposons que celle-ci reste comme actuellement à l'appréciation du médecin chef du service d'affectation du psychologue et la notation reste au DRH par délégation du directeur. Il n'est pas du rôle du coordinateur d'y participer.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre proposition, et nous réitérons notre demande qu'aucune décision ne puisse être prise précipitamment avant d'ouvrir le champ de la réflexion et permettre à des interlocuteurs particulièrement concernés par ces questions (et pas uniquement syndicaux) de participer à la discussion.

Veuillez recevoir Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le conseil d'Administration de l'Association Psychihos